

# Orientations

## Orientation 13. Accompagner la structuration d'une filière pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti

*La forte représentation du secteur du bâtiment dans l'artisanat est un point fort pour la réhabilitation du bâti ancien et la construction contemporaine. Ces filières adossées à des techniques traditionnelles ou innovantes ont un fort potentiel de développement mais restent aujourd'hui fragiles.*

*Matériau emblématique de l'architecture du territoire, la pierre de Bourgogne a des qualités reconnues et recherchées en France et dans le monde entier. Si sa notoriété n'est pas liée à celle du Parc national, le renforcement de son usage local et la mise en valeur de la filière (très organisée) auprès des visiteurs peuvent être améliorés.*

Parallèlement et en complément du soin porté à la préservation de l'architecture traditionnelle, la promotion d'une « construction durable » respectueuse des patrimoines et tournée vers la modernité est essentielle. Cela nécessite notamment de sensibiliser les propriétaires, les prescripteurs de travaux et les artisans, et en particulier d'aider ces derniers à s'organiser et se former. Le recours à des matériaux locaux emblématiques ou à des techniques traditionnelles investies de multiples vertus sont des leviers pour développer ce secteur économique qu'est l'artisanat et créer au sein du parc national des spécificités et de l'excellence dans ce domaine.

**Mesure n°1.** Structurer un réseau d'artisans et promouvoir des techniques patrimoniales et durables

[...]

MESURE N°1. STRUCTURER UN RÉSEAU D'ARTISANS ET PROMOUVOIR DES TECHNIQUES PATRIMONIALES ET DURABLES

**La relance et le soutien de la filière restauration-construction dans le parc national est une opportunité pour développer la sensibilité des artisans aux patrimoines du parc et leur maîtrise de savoirs faire – traditionnels et/ou innovants – à haute valeur ajoutée.**

En partenariat avec les organisations professionnelles, un travail de sensibilisation est conduit auprès des artisans. Il porte sur les caractéristiques du bâti traditionnel, le travail de la pierre, de la chaux, des terres colorantes. Il inscrit l'enjeu de « réhabilitation durable » comme un pilier fondamental de la filière artisanale dans le parc national. Des informations sur l'utilisation de matériaux bio-sourcés voire des formations sont proposées aux artisans et aux prescripteurs de construction. Des rencontres annuelles à l'initiative de l'établissement public sont organisées, pour partager des connaissances et des retours d'expériences.

L'établissement public se mobilise auprès des artisans en leur apportant un appui technique voire administratif pour répondre aux appels à projets régionaux ou nationaux. Il facilite les coopérations avec d'autres territoires et notamment le Parc national des Cévennes qui a développé une forte expérience dans ce domaine. Avec la marque « Esprit Parc national® », il promeut les savoir-faire et les réalisations locales.

Des coopérations sont développées entre l'amont et l'aval de la filière : artisans, fournisseurs de matière première

# Orientations

et prescripteurs qui promeuvent des pratiques durables et respectueuses des patrimoines et de l'environnement. Les démarches d'approvisionnement et les circuits innovants pour la construction sont accompagnés, notamment celles favorisant le recyclage des matériaux. À l'échéance de la charte, plusieurs « ressourceries » sont mises en chantier. Ce sont des lieux mutualisés dédiés à la réutilisation de matériaux de récupération. Au-delà du parc national, une veille et des collaborations éventuelles sont établies avec les lieux similaires susceptibles d'alimenter le territoire.

En partenariat avec les organisations professionnelles et les organismes de formation, un réseau des bâtisseurs en pierre sèche est mis en place. Il est constitué d'artisans, de prescripteurs, d'élus et d'associations. Il promeut ce savoir-faire traditionnel, notamment l'usage des laves. Avec le soutien de la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS), des formations professionnalisantes sont proposées pour la valorisation des métiers et la qualification des artisans. Des Certificats de qualifications professionnelles (CQP) « pierre sèche » sont organisés en collaboration entre l'établissement public, la FFPPS et les réseaux d'artisans locaux. En complément, est développée une labellisation de chantiers de restauration ou de création en pierre sèche.

Pour mener ces actions, un engagement fort des chambres consulaires, des syndicats professionnels et des collectivités locales est indispensable. Un partenariat est à engager avec les centres d'apprentissage en vue de développer l'apprentissage des techniques de restauration du bâti ancien. De même avec les associations en vue de sensibiliser les particuliers.

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- offre un appui technique aux collectivités  - noue des partenariats nationaux avec d'autres territoires pilotes	- facilitent les initiatives et les projets.  - font appel aux compétences locales dans la commande publique.  - facilitent la promotion des produits et des savoir-faire	État et établissements publics d'enseignement  Régions et Départements  Communautés de communes  Chambres consulaires  Organismes professionnels et d'enseignement  Clubs d'entreprises  Artisans et entreprises

## EXEMPLES D'ACTIONS

- Développer les certificats de qualification professionnelle « pierre sèche » dans le territoire.
- Organiser des visites de chantiers pilotes, pour valoriser des techniques, des produits ou le travail d'artisans locaux.
- Développer la marque « Esprit Parc national® ».

[...]

# Orientations

Pages 128 et 129

Référence ID de l'article : #5861

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-07 10:08